

## MODIFICATION DE L'ACTIVITE

[Formulaire M2](#) dûment rempli et signé

- pouvoir en original du représentant légal s'il n'a pas signé lui-même les formulaires M2.

### MODIFICATION DE L'ACTIVITE DECLAREE AU RCS (SANS MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL)

- S'il s'agit d'une activité réglementée, joindre le diplôme, l'agrément ou l'autorisation d'exercice délivrée par l'autorité de contrôle de ladite activité.

### MODIFICATION DE L'ACTIVITE DECLAREE AU RCS AVEC MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

- Exemplaire du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire ayant décidé la modification de l'objet social, certifié conforme par le représentant légal.
- Exemplaire de statuts mis à jour, certifié conforme par le représentant légal.
- Justificatif de parution de l'avis de modification dans un journal d'annonces légales avec le texte publié, date de parution et nom du journal éditeur, ou copie du journal d'annonces légales.
- S'il s'agit d'une activité réglementée, joindre le diplôme, l'agrément ou l'autorisation d'exercice délivrée par l'autorité de contrôle de ladite activité.

### Coût des formalités : règlement par chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce – tarifs 2019

<u>Modification de l'activité sans modification de l'objet social</u> Frais de Greffe	<b>181.04 €</b>
<i>mais</i> pour une société unipersonnelle dont l'associé unique personne physique assure personnellement la direction	<b>65.04 €</b>
<u>Modification de l'activité avec modification de l'objet social</u> Frais de Greffe	<b>195.38 €</b>
<i>mais</i> pour une société unipersonnelle dont l'associé unique personne physique assure personnellement la direction	<b>79.38 €</b>

Le conseiller formalités reste votre interlocuteur privilégié à tout moment du traitement de la formalité et assure un suivi en cas de difficulté.

**Redevance de votre CCI : 70 euros net de taxe.**